



Conflit avec association tutelaire

Par **rosa509993**, le **27/06/2017** à **06:42**

[img]http://[/img]Bonjour
Je rencontré de nombreux problèmes avec l'association tutelaire de mon compagnon notamment financier et administratif
La caf ou nous percevons IAAH nous a regrouper sur le même dossier du coup je n'est plus aucun accès car tous document et demarches sont mentionnés et adresser que au tuteur !! J'ai fait appel au deffenseur des droit mais rien il ne leur a pas été possible de me venir en aide d'autant plus que cette association à déjà fait des erreurs de déclaration qui m'ont été préjudiciable (tel suspension de mes revenus) ou versement sur le compte de mon compagnon de mes allocation). De plus de l'argent lui est placer chaque moi sur un compte ou il a quand meme pas mal . mais des qu'il demande à pouvoir en sortir un peu pour des projets ,vacances ,ameublement ,loisir c'est NON d'office car c'est sois disant le juge qui refuse pourtant des devis ont été établie à chaque fois ... Des qu'il s'agit d'un achat autre que alimentaire /hygiène c'est à moi de payer !!! m'est impossible de mettre des somme correcte de coter car je doit subvenir à nos besoins à tous les 2 j'ai que 25 ans et mon compagnon 45 ans !!
Cette association ne regle pas non plus sa part de loyer et charges alors qu'ils reçoivent les quittances ! ! J'ai essayer un dizaine de fois d'écrire en AR accuser réception au juge des tutelle mais rien mes courrier reste ignorer !!
Quand je m'adresse à l'association ils me reponde que c'est comme sa et sois j'accepte sois je quitte mon compagnon !! Je souhaite savoir si même en étant reconnue handicaper je pourrais reprendre la gestion de la tutelle de mon compagnon lui serais d'accord. Car cela serais plus simple pour nous .. ?? Mon handicap reste dans le domaine de l'affectif et ancienne dépression je serais même d'accord pour être expertiser et payer le certificat médicale si cela est nécessaire. Je vous remercie pour vos réponses
Cordialement